

Date d'affichage : 29/09/2026

COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 29/09/2026

Membres présents : MM Claude FOURNIER, Freddy PLAYE et Jacques VARLET.

Membres excusés : MM Patrice LEMAITRE, Stéphane MILLE et Franck PORET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Plateau U10/U11 du 19/09/2026 à Le Touquet A.c.f.

Non-envoi de la feuille de plateau par le club de LE TOUQUET A.C.F. Amende 20 euros à LE TOUQUET A.C.F.

Plateau U10/U11 du 19/09/2026 à Andres A.s

1^{er} forfait de GP OPALE FOOT au plateau. Amende 12 euros à GP OPALE FOOT.

Plateau U10/U11 du 19/09/2026 à Bezinghem A.s

1^{er} forfait de HESDIN OL au plateau. Amende 12 euros à HESDIN OL.

Journées des 05 et 06/09/26 :

SD1A – 56448876 BLENDECQUES PATRIOTE A – OUTREAU ASF B. Inscription sur la FMI d'un dirigeant de OUTREAU ASF B suspendu. De ce fait, ce dirigeant est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 05/10/2026. Homologué : BLENDECQUES PATRIOTE A 3 – OUTREAU ASF B 0 par pénalité. Amende 100€ à OUTREAU ASF.

SD3A – 56451942 ELINGHEN FERQUES US A – MARCK EN CALAISIS AS C. 1^{er} forfait de MARCK EN CALAISIS AS C. Homologué : ELINGHEN FERQUES US A 3 – MARCK EN CALAISIS AS C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 15€ à MARCK EN CALAISIS AS. Match retour le 30/05/2027 à ELINGHEN FERQUES US.

SD3C – 56453128 BOULOGNE S/MER ESL B – PONT DE BRIQUES A. B. Participation sur la FMI d'un licencié de BOULOGNE S/MER ESL B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 05/10/2026. Homologué : BOULOGNE S/MER ESL B 0 – PONT DE BRIQUES A. B 3 par pénalité. Amende 100€ à BOULOGNE S/MER ESL.

SD3E – 56454056 MERLIMONT FC A – CUCQ AS B. 1^{er} forfait de MERLIMONT FC A. Homologué : MERLIMONT FC A 0 – CUCQ AS B 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 15€ à MERLIMONT FC.

SD4A – 56452366 COULOGNE ES CALAISIS C – ST OMER ESSOR B. Participation sur la FMI d'un licencié de ST OMER ESSOR B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 05/10/2026. Homologué : COULOGNE ES CALAISIS C 3 – ST OMER ESSOR B 0 par pénalité. Amende 100€ à ST OMER ESSOR.

SD4D – 56453966 CREQUY FRESSIN US B – ETAPLES AS C. 1^{er} forfait de ETAPLES AS C. Homologué : CREQUY FRESSIN US B 3 – ETAPLES AS C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 15€ à ETAPLES AS. Match retour le 30/05/2027 à CREQUY FRESSIN US.

SD4E – 56454235 RINXENT USO B – FRETHUN FC A. Participation sur la FMI d'un licencié de RINXENT USO B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 05/10/2026. Homologué : RINXENT USO B 0 – FRETHUN FC A 3 par pénalité. Amende 100€ à RINXENT USO.

SD6B – 56510461 NORDAUSQUES FC B – ARDRES RC B. Participation sur la FMI d'un licencié de ARDRES RC B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 05/10/2026. Homologué : NORDAUSQUES FC B 3 – ARDRES RC B 0 par pénalité. Amende 100€ à ARDRES RC.

SD6C – 56433840 AUCHY LES HESDIN AS B – TUBERSENT AC B. Inscription sur la FMI d'un dirigeant de TUBERSENT AC B suspendu. De ce fait, ce dirigeant est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 05/10/2026. Homologué : AUCHY LES HESDIN AS B 3 – TUBERSENT AC B 0 par pénalité. Amende 100€ à TUBERSENT AC.

SD7A – 56448340 OFFEKERQUE US A – CALAIS PASCAL AFC C. Participation sur la FMI d'un licencié de CALAIS PASCAL AFC C suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 05/10/2026. Homologué : OFFEKERQUE US A 3 – CALAIS PASCAL AFC C 0 par pénalité. Amende 100€ à CALAIS PASCAL AFC.

SD7C – 56439448 ST MARTIN TATINGHEM D – TOURNEHEM AS C. 1^{er} forfait de TOURNEHEM AS C. Homologué : ST MARTIN TATINGHEM D 3 – TOURNEHEM AS C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 12€ à TOURNEHEM AS. Match retour le 30/05/2027 à ST MARTIN TATINGHEM.

SD7D – 56439975 AMBLETEUSE US D – WIMILLE CO C. Dossier transmis à la commission de discipline.

Brassage U 18

56559599 BEAURAINVILLE ES – FRUGES/COYECQUES. Forfait de BEAURAINVILLE ES. Homologué : BEAURAINVILLE ES 0 FRUGES/COYECQUES 3 par forfait. Amende 10 euros à BEAURAINVILLE ES.

79270371 SAMER/HESDIN L'ABBE – LE PORTEL CA PL. Forfait de LE PORTEL CA PL. Homologué : SAMER/HESDIN L'ABBE 21 3 LE PORTEL CA PL 0 par forfait. Amende 10 euros à LE PORTEL CA PL.

Brassage U 16

56560707 ST LEONARD ES – ARDRES/ALQUINES. Forfait de ARDRES/ALQUINES. Homologué : ST LEONARD ES 3 ARDRES/ALQUINES 0 par forfait. Amende 10 euros à ARDRES/ALQUINES.

56563175 CAL.ENTENTE – FORT VERT FJEP. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de CAL.ENTENTE suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 05/10/26. Homologué : CAL.ENTENTE 0 FORT VERT FJEP 5 par pénalité. Amende 100 euros à CAL.ENTENTE.

Brassage U 15

56564076 NEUFCHATEL E 2 – GROUP.LITTORAL. Forfait du GROUP.LITTORAL. Homologué : NEUFCHATEL B 3 GROUP.LITTORAL 0 par forfait. Amende 10 euros à GROUP.LITTORAL.

56564123 LA CAPELLE/CONTEVILLE – GROUP.DES CARRIERES

Forfait du GROUP.DES CARRIERES. Homologué : LA CAPELLE/CONTEVILLE 3 GROUP.DES CARRIERES 0 par forfait. Amende 10 euros à GROUP.DES CARRIERES.

Brassage U 15 A 8

56565892 FRUGES AS 2 – DESVRES JS 3. Forfait de DESVRES JS 3. Homologué : FRUGES AS B 3 DESVRES JS C 0 par forfait. Amende 10 euros à DESVRES JS.

56566162 HARDINGHEN US – GROUP.OPALE FOOT. Forfait de GROUP.OPALE FOOT. Homologué : HARDINGHEN US 3 GROUP.OPALE FOOT 0 par forfait. Amende 10 euros à GROUP.OPALE FOOT.

79271441 WARDRECQUES/WIZERNES – GUINES ES. Forfait de WARDRECQUES/WIZERNES. Homologué : WARDRECQUES/WIZERNES 0 GUINES ES 3 par forfait. Amende 10 euros à WARDRECQUES/WIZERNES.

Journées des 12-13/09/26 :

Seniorsà8A – 79145914 BONNINGUES LES ARDRES JS C – BONNINGUES LES CALAIS FC B. 1^{er} forfait de BONNINGUES LES CALAIS FC B. Homologué : BONNINGUES LES ARDRES JS C 3 – BONNINGUES LES CALAIS FC B 0 par forfait. Amende de 22€ à BONNINGUES LES CALAIS FC. Match retour le 23/05/2027 à BONNINGUES LES ARDRES.

Seniorsà8A – 79145916 RETY US B – FRETHUN FC C. 1^{er} forfait de RETY US B. Homologué : RETY US B 0 – FRETHUN FC C 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 12€ à RETY US.

Seniorsà8B – 56533182 SAMER RC C – CONCHIL AS C. 1^{er} forfait de SAMER RC C. Homologué : SAMER RC C 0 – CONCHIL AS C 3 par forfait. Amende de 22€ à SAMER RC.

Brassages Féminins A – 78793768 VIEILLE EGLISE CA A – ARDRES RC A. Forfait de VIEILLE EGLISE CA A (lieu du brassage : stade municipal 2 à ARDRES). Homologué : VIEILLE EGLISE CA A 0 – ARDRES RC A 3 par forfait. Amende de 10€ à VIEILLE EGLISE CA.

Brassages Féminins H – 787942024 BEZINGHEM AS B – EPERLECQUES CA A. Forfait de BEZINGHEM AS B (lieu du brassage : stade municipal 1 à ESQUERDES). Homologué : BEZINGHEM AS B 0 – EPERLECQUES CA A 3 par forfait. Amende de 10€ à BEZINGHEM AS.

Brassages Féminins H – 79546896 ESQUERDES AS A – FRETHUN FC A. Forfait de FRETHUN FC A (lieu du brassage : stade municipal 1 à ESQUERDES). Homologué : ESQUERDES AS A 3 – FRETHUN FC A 0 par forfait. Amende de 10€ à FRETHUN FC.

Brassage U 13 D 3 NORD

78792996 NORTKERQUE AS 3 – PAYS DE ST OMER US 5. En attente de la commission de discipline

78793003 CALAIS CATENA – COQUELLES SC 2. Forfait de CALAIS CATENA. Homologué : CALAIS CATENA 0 COQUELLES SC B 3 par forfait. Amende 10 euros à CALAIS CATENA.

Brassage U 13 D 3 EST

78793650 GR. LYSAAFOOT – LONGUENESSE MALA FOOT. Forfait de LONGUENESSE MALA FOOT. Homologué : GR. LYSAAFOOT 3 LONGUENESSE MALA FOOT 0 par forfait. Amende 10 euros à LONGUENESSE MALA FOOT.

78793766 BLARINGHEM US 3 – ST MARTIN TATINGHEM 2. Forfait de ST MARTIN TATINGHEM 2. Homologué : BLARINGHEM US C 3 ST MARTIN TATINGHEM B 0 par forfait. Amende 10 euros à ST MARTIN TATINGHEM.

Brassage U 13 D 3 OUEST

78793916 GR. OPALE FOOT – GR. LITTORAL 2. Forfait de GR. OPALE FOOT. Homologué : GR. OPALE FOOT 0 GR. LITTORAL B 3 par forfait. Amende 10 euros à GR. OPALE FOOT.

78793993 ST LEONARD ES 2 – COULOGNE ES 2. Forfait de ST LEONARD ES 2. Homologué : ST LEONARD ES B 0 COULOGNE ES B 3 par forfait. Amende 10 euros à ST LEONARD ES.

Journées des 19-20/09/26 :

SD3A – 56551945 MARCK EN CALAISIS AS C – COULOGNE ES CALAISIS B. Participation sur la FMI d'un licencié de MARCK EN CALAISIS AS C suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 05/10/2026. Homologué : MARCK EN CALAISIS AS C 0 – COULOGNE ES CALAISIS B 3 par pénalité. Amende 100€ à MARCK EN CALAISIS AS.

SD4D – 56453972 ETAPLES AS C – FILLIEVRES AS A. 2^{ème} forfait de ETAPLES AS C. Homologué : ETAPLES AS C 0 – FILLIEVRES AS A 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 38€ à ETAPLES AS.

SD5A – 56428325 CALAIS BEAU MARAIS F C – MARAIS DE GUINES US B. 1^{er} forfait de MARAIS DE GUINES US B. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS F C 3 – MARAIS DE GUINES US B 0 par forfait. Amende de 25€ à MARAIS DE GUINES US. Match retour le 07/02/2027 à CALAIS BEAU MARAIS F.

SD5E – 56431173 FRENCQ US A – HUBY ST LEU US A. Dossier transmis à la commission de discipline.

SD7C – 56439451 TOURNEHEM AS C – THEROUANNE US C. 1^{er} forfait de THEROUANNE US C. Homologué : TOURNEHEM AS C 3 – THEROUANNE US C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 12€ à THEROUANNE US. Match retour le 07/02/2026 à TOURNEHEM.

SD7G – 56440810 AUBIN OL. A – FRUGES AS B. Dossier transmis à la commission de discipline.

Brassages Féminins A – 79324871 ESQUERDES AS A – TOURNEHEM AS B. Forfait de ESQUERDES AS A (lieu du brassage : stade de la LYS 1 à COYECQUES) Homologué : ESQUERDES AS A 3 – TOURNEHEM AS B 0 par forfait. Amende de 10€ à TOURNEHEM AS.

Brassage U 18

79505170 LE PORTEL CA PLAGE – ARDRES RC. Forfait de ARDRES RC. Homologué : LE PORTEL CA PLAGE 3 ARDRES RC 0 par forfait. Amende 10 euros à ARDRES RC.

79505222 LONGFOSSE FLC – RANG DU FLIERS AS. Forfait de RANG DU FLIERS AS. Homologué : LONGFOSSE FLC 3 RANG DU FLIERS AS 0 par forfait. Amende 10 euros à RANG DU FLIERS AS.

Brassage U 16

79505366 LICQUES ES – FRETHUN FC. Forfait de LICQUES ES. Homologué : LICQUES ES 0 FRETHUN FC 3 par forfait. Amende 10 euros à LICQUES ES.

79505535 HEURINGHEM JS – THEROUANNE US. Forfait de THEROUANNE US. Homologué : HEURINGHEM JS 3 THEROUANNE 0 par forfait. Amende 10 euros à THEROUANNE US.

Brassage U 15

79506447 OSTROHOVE RC – CALAIS ENTENTE. Forfait de CALAIS ENTENTE. Homologué : OSTROUVE RC 3 CALAIS ENTENTE 0 par forfait. Amende 10 euros à CALAIS ENTENTE.

79506585 GR. LITTORAL – AUDRUICQ AS 2. Forfait de GR. LITTORAL. Homologué : GR. LITTORAL 0 AUDRUICQ AS B 3 par forfait. Amende 10 euros à GR. LITTORAL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 13/10/2029 à 10h00.

Le Président : M. Claude FOURNIER

Le Secrétaire : M. Freddy PLAYE